



L'ISLE-ADAM ATHLETIQUE CLUB

Charte Entraîneur IAAC



1. Mission de l'entraîneur

- Favoriser le développement harmonieux des athlètes sur les plans physique, technique, mental et humain.
- Adapter son accompagnement au niveau, à l'âge, aux objectifs et aux besoins de chaque athlète.
- Promouvoir les valeurs de respect, d'effort, de persévérance et de solidarité propres à l'athlétisme.

2. Éthique et respect

- Garantir un environnement sain, inclusif et sécurisant pour tous les athlètes.
- Bannir toute forme de discrimination, harcèlement, violence ou favoritisme.
- Respecter l'intégrité physique et psychologique des sportifs : refuser tout dopage, prévenir les blessures par une préparation adaptée, respecter les temps de récupération.

3. Professionnalisme et compétences

- Se former et actualiser régulièrement ses connaissances techniques, scientifiques et pédagogiques.
- Planifier des séances structurées, équilibrées et adaptées aux objectifs.
- Assurer un suivi régulier des progrès, tout en fixant des objectifs réalistes et progressifs.

4. Relation avec les athlètes

- Instaurer un climat de confiance et de dialogue.
- Écouter les besoins, les ressentis et les limites de chaque athlète.
- Encourager l'autonomie, la responsabilité et la gestion de soi en compétition comme à l'entraînement.

5. Relations avec l'environnement sportif

- Collaborer avec les parents, dirigeants, enseignants et autres intervenants dans un esprit constructif et transparent.
- Valoriser l'esprit d'équipe, même dans une discipline à dominante individuelle.
- Respecter les officiels, les règles de compétition et l'éthique sportive.

6. Engagement personnel

- Être un exemple de ponctualité, d'honnêteté, de respect et de passion pour l'athlétisme.
- Maintenir une attitude positive et encourageante, même face aux difficultés.
- Mettre en avant la formation de l'humain avant la performance, sans négliger l'un ni l'autre.